



FORMATION CONTINUE 2024
PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE
CYCLE DROIT DE LA CONSTRUCTION
SESSION 2
LES TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE
CONSTRUCTION
LES DESORDRES ET PATHOLOGIES LES PLUS
COURANTES

Vendredi 29 novembre
De 9h00 à 13h00

En présentiel
EFA
35 C Bd des Récollets
TOULOUSE

En visio
Via zoom

Yves BADUEL

Ingénieur en Génie Civil Bâtiment et Travaux Publics
Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE et la
Cour Administrative d'Appel de TOULOUSE
Président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de Toulouse

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître :

- Les conséquences dans le temps des désordres et pathologies relevés
- La classification des désordres
- Les assurances (Dommages-Ouvrage – RCD – RCP – Multirisques habitation)

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Introduction / Préalables / Généralités
- L'approche des désordres et des pathologies que peut présenter une construction
- La définition des investigations spécifiques dans le cas d'interrogations et/ou pour définir l'origine et les causes des désordres
- L'approche des éventuels désordres, malfaçons et non-conformités
- L'évolution potentielle des désordres et malfaçons - Les conséquences sur l'ouvrage dans le temps
- La classification des désordres - L'impropriété à destination
- Les assurances (Dommages-Ouvrage – RCD – RCP – Multirisques habitation, ...

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active
Apports théoriques
Etudes de cas pratiques
Echanges
Support pédagogique remis avant la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr), leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)